

Freddy MALOT  
4 rue Prof. Zimmermann  
69007 Lyon

à Pôle Contrôle Revenus-Patrimoine du Rhône  
165, rue Garibaldi – BP 3200 ; 69401 – Lyon cedex 03

DAVID  
BARTHÉLEMY

**OBJET** : Réponse à votre courrier du 17 janvier 2019 ; relatif à demande de Déclaration 2042 C – I.S.F. 2017. Fortune au 01.01.2017 ; Dépôt limite : 17.05.

Il se trouve qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017, ma « fortune » consistait exclusivement en liquidités, cette trésorerie étant déposée sur mon C.C.P., et s'élevant au montant de **220.907,89 €**. Suite à votre demande, il me fut enfantin de démontrer cette somme, en consultant le Relevé de la Banque Postale édité le 23.01.2017. Ci-joint le tableau que j'ai établi, accompagné d'une copie du Relevé.

**Ma « fortune » au 1<sup>er</sup> janvier 2017 = Solde créditeur C.C.P.**  
d'après Relevé Banque Postale  
édité le 23.01.2017

	DÉBIT	CRÉDIT
20.12.2016		223.378,94
	<i>Mouvements Intercalaires</i>	
21.12	600	62,70
30.12	1500	
30.12	433,75	
	2.533,75	62,70
30.12.2016	Solde 2.471,05	
{ 31.12.2016 et 01.01.2017 }	-----	220.907,89
02.01.2017		19,69

**MORALE** de ma peine ? Je présume fortement **N'ÊTRE PAS REDEVABLE de l'I.S.F.** au titre de 2017 ! L'affaire est donc close. Enough's enough, n'est-ce pas ?

## À Barthélémy – ISF

\* Et alors, qu'en est-il des **4 annuités antérieures** à 2017 ?

Cela n'arrange pas votre cas ! En effet, je dois vous informer d'une chose que vous devriez savoir : « les documents détenus par le service » dont vous vous réclamez, et que semblez tenir à me cacher !... et que vous semblez en tout cas ignorer. Qu'est-ce donc ?

\* Voici : le 9 août 2016, Luce Vérot, de la 3<sup>ème</sup> brigade de Fiscalité Immobilière, me fit parvenir une **Demande de Déclaration d'I.S.F.** analogue à la vôtre. C'était la 2725 ; fortune au 01.01.2016, limite de dépôt au 18.05.2016 (avec cela les 4 années antérieures, depuis 2012). *Je vous joins le texte.*

\* Je répondis au service de Luce Vérot par un exposé philosophico-juridico-financier, dont *je vous offre copie*. Mon document indiquait un solde créditeur sur mon C.C.P. – au 20 juillet 2016 –, de 288.681,44 €. Sur ce, Luce Vérot (à qui je proposais d'ailleurs une rencontre) n'accusa pas réception de mes écrits, de sorte que **les choses en restèrent là...** jusqu'à votre irruption.

---

■ À regret, j'enfonce le clou : les termes de votre circulaire sont absurdes, offensants, et relèvent – si je ne me trompe – de la Prévarication (grave manquement d'un fonctionnaire aux devoirs de sa charge).

■ En entrant dans ma 79<sup>ème</sup> année (le 6 février), mon reproche est simplement le fait que je tiens à rester militant de tous les instants et jusqu'à mon dernier souffle ; c'est-à-dire apôtre d'une société réellement Sociale – tout le contraire de son présent état.

■ Pourriez-vous me proposer une rencontre ; le jour et le lieu de votre convenance ?

■ Lisez-vous l'hébreu ? נְתַנְאֵל = Nethaneel = BARTHELEMY ! 1 des douze apôtres.

---

**A VOTÉ**

23 janv. 2019

طالب بركات

*Aîné de Dom Deschamps*